

Les \$10,000 furent originairement payées par Nicholas K. Connolly par chèque et portées au compte de A. H. Q., mais à la suite des objections de Robert McGreevy, qui avait un intérêt de 30 pour 100 dans ces contrats, elles furent transférées au bassin de radoub d'Esquimalt, dans lequel il n'avait qu'un intérêt de 20 pour 100.

A ce sujet, nous pouvons dire que Sir Hector Langevin a nié avoir quelque connaissance de cette dépense de \$10,000, et Laforce Langevin, entre les mains duquel on prétend qu'une partie de cette somme a passé, a aussi nié en avoir manié quelque partie.

Ce compte de cadeaux comprenait aussi trois traites de Nicholas K. Connolly, en août 1885, pour \$1,000, \$1,000 et \$2,000 respectivement, une somme de \$5,000 allouée à Nicholas K. Connolly, le 28 mars 1887, pour le rembourser d'une somme qu'il avait payée de ses propres deniers, une autre somme de \$2,000, le 8 mars 1888, pour couvrir le montant que la société avait convenu de dépenser et que Nicholas K. Connolly avait payé de ses propres deniers, et une somme de \$3,000 qu'on prétend avoir été payée par M. Connolly, en février 1886.

Nicholas K. Connolly, lors de son interrogatoire, fit preuve d'un manque de mémoire complet au sujet de ces paiements, de même que de tous les autres paiements suspects. Il n'a pu donner aucun renseignement à l'égard d'aucun d'eux, et serré de près, il déclara sous serment qu'il ne se rappelait pas. Au sujet de ce témoin, nous pouvons émettre ici notre conviction qu'il avait résolu de ne rien révéler qui pût lui faire tort, ou à ceux dont il croyait être de son intérêt de cacher les secrets. Les mêmes remarques peuvent justement s'appliquer à Michael Connolly. En conséquence, nul renseignement sûr n'a pu être obtenu quant à la destination de ces montants spéciaux par eux payés, mais Robert McGreevy a juré (p. 632) que l'item de \$4,000 porté au compte, en août 1885, fut expliqué par Nicholas K. Connolly comme ayant été payé par lui à Thomas McGreevy.

#### CHANGEMENTS DANS LE CONTRAT.

En mai 1885, les entrepreneurs désirèrent qu'il fût fait certains changements à leur contrat, et entre autres, que l'entrée à la tête du bassin fût remplacée par une tête circulaire. Ils continuèrent à insister sur ce changement, même après que Perley et le ministre l'eurent recommandé, et, le 18 mai 1885, Michael Connolly écrit de la Colombie-Anglaise à Murphy :

" Aussitôt que ceci vous sera parvenu, ne tardez pas à voir les personnes qu'il faudra et à faire remplacer la double entrée à la tête du bassin par une tête circulaire, semblable à celle du bassin de Lévis."

Le 21 janvier, Perley fit rapport en faveur de ce changement, exposant que la dépense additionnelle s'élèverait à \$35,000. Le ministre fit rapport au conseil, adoptant le rapport de Perley du 26 janvier, et le changement fut opéré.

Le 18 janvier 1885, Perley fit rapport que la chambre du caisson avait été construite en pierre au lieu de brique, à une différence de coût de \$6,000, dont il recommanda le paiement, et le ministre approuva ce rapport.

Peu après que le contrat eut été commencé, les entrepreneurs désirèrent que le granit fût substitué au grès dans le revêtement en pierre du bassin.

Le 12 décembre 1884, Nicholas K. Connolly écrit de la Colombie-Anglaise à Murphy. (P. 369.) :

" CHER AMI MURPHY,—Je crois que M. T. aimerait que le bassin fût construit en granit, et il a dit que ça ne coûterait pas beaucoup au delà de soixante mille en plus de notre prix pour le grès, et je crois aussi que les gens, ici, aimeraient qu'il fût de cent pieds plus long. Sans doute, c'est à notre ami de s'occuper de cela. Mais comme la substitution du granit coûterait cent mille de plus et l'allongement en proportion, sans doute l'on devra voir M. T. dans le cas où il serait fait quelque changement, vu qu'il est l'agent de la Puissance ici et qu'il est tout puissant, de même que nos gens là-bas. Nous désirons qu'il soit fait des changements dans la grosseur de la pierre, et nous voulons être payés pour toute la pierre que nous y mettrons, c'est-à-dire que nous voulons augmenter l'épaisseur et la largeur du lit et être payés à notre prix, et de cette manière, nous ferons une bonne affaire. Le meilleur moyen serait de leur faire donner l'ordre d'avoir de la pierre plus grosse, vu qu'alors nous aurions une